

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

|                          |                                     |                         |
|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| Seine-et-Marne           | BUREAU ET RÉDACTION                 | Paris                   |
| et                       | Librairie E. LEMARIÉ                | et                      |
| départements limitrophes | A DAMMARTIN-EN-GOËLE                | les autres départements |
| Un an..... 3 fr.         | ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent | Un an..... 3 fr. 50     |

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

8 Avril. — Le Conseil de Guerre consulté sur la suite à donner à l'affaire Zola, décide d'intenter une action judiciaire contre l'auteur de l'article « J'accuse », de se porter partie civile et de réclamer sa radiation des cadres de la Légion d'Honneur.

— La situation demeure toujours très tendue entre l'Espagne et les Etats-Unis, malgré les alternatives de conciliation qui semblent se produire au cours des démarches des puissances européennes en vue du maintien de la paix.

— Le Château des Anthieux, commune des Yvetaux (Orne) appartenant à M. Hubert de Caix, ancien Conseiller Général de l'Orne, est complètement détruit par un incendie. Les pertes sont évaluées à 500,000 fr.

9 Avril. — M. Félix Faure, Président de la République quitte Paris à destination de Nice, où il doit prendre quelques jours de repos.

— Un incendie d'une extrême intensité détruit dans le quartier de la Douane, rue Dieu, les immeubles de la Compagnie des agrafes françaises. Les dégâts matériels sont évalués à environ un million 500.000 francs

10 Avril — Un armistice est enfin accordé par le gouvernement Espagnol à

la demande des Etats-Unis aux insurgés de l'île de Cuba. Cette concession laisse espérer qu'un arrangement entre les deux puissances finira par mettre fin aux hostilités.

— Un immense incendie détruit à Toulon d'importants entrepôts de droguerie. On signale quelques accidents survenus à des soldats en portant secours. Les dégâts matériels sont évalués à 500.000 francs.

11 Avril. — Le Président Mac-Kinley, adresse au congrès des Etats-Unis le texte de son message, dont les termes énergiques et peu conciliants causent de vives appréhensions aux partisans du rétablissement de la paix.

— MM. Zola et Perreux, gérant de l'*Aurore* reçoivent copie de l'acte qui les assigne à comparaitre devant la cour d'assises de Seine-et-Oise.

12 Avril. — Ouverture, à Montpellier, du quatrième congrès français de médecine, sous la présidence de M. Bernheim professeur à Nancy.

13 Avril. — Publication à l'*Officiel*, du décret convoquant pour le 8 Mai, les collèges électoraux des arrondissements ou des circonscriptions électorales pour l'élection d'un député, le scrutin de ballottage devant avoir lieu le 22 Mai.

— M. Félix Faure, au cours de son séjour à Nice, fait une visite à la reine d'Angleterre, également en villégiature dans la même cité.

— Les termes du rapport sur le message présidentiel, déposés par la commission des affaires étrangères du Sénat américain, laissent peu d'espoir d'une solution pacifique, étant donné surtout, que ce rapport est accompagné d'un projet de résolution mettant l'Espagne en demeure d'abandonner immédiatement son autorité sur l'île de Cuba.

14 Avril. — Promulgation à l'Officiel de la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1898, au chiffre respectable de 3,433,418,395 francs.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

La Société d'Horticulture du canton de Dammartin se réunira aujourd'hui dimanche, à deux heures en la salle de l'Hôtel de Ville.

— Le Conseil municipal de Dammartin se réunira mardi prochain, 19 Avril, à 10 heures du matin, en séance extraordinaire, pour diverses questions locales sur lesquelles il aura à délibérer.

— L'aérostat *Touring-Club* monté par MM. Abel Ballif président du *Touring-Club de France*, Georges Besançon, aéronaute, et trois autres passagers, est passé vendredi matin à onze heures trois quarts au dessus de Dammartin, se rendant dans la direction de Crépy-en-Valois.

Ce ballon inaugurerait, ainsi que l'annonçaient les bulletins imprimés lancés au passage, une série d'excursions aériennes d'observations météorologiques, qui ne peuvent être que fort intéressantes pour la science.

Ces bulletins invitaient leurs détenteurs à remplir un questionnaire destiné à faciliter le travail des aéronautes et à corroborer leurs observations. Plusieurs de nos compatriotes se sont

scrupuleusement acquittés de cette mission. Nous les en félicitons.

### THIEUX

La commune de Thieux se prépare à entreprendre la construction d'une remise pour la pompe à incendie dont elle a été pourvue tout récemment, celle d'un préau à l'école communale et la réparation de la couverture du presbytère.

Ces divers travaux s'élevant à la somme de 2447 fr. 35 seront mis en adjudication, à la mairie de Thieux, le dimanche 1<sup>er</sup> Mai 1898.

### MOUSSY-LE-NEUF

La neuvaine de Sainte-Opportune, qui l'année dernière avait été reculée à cause des fêtes de Pâques, commencera cette année, vendredi 22 avril pour se terminer le samedi 29. Selon l'usage traditionnel, il y aura grand messe tous les jours à 11 heures. La procession des reliques aura lieu à l'issue de la messe, le jour de l'ouverture du pèlerinage, le dimanche 14 et lundi 25 avril.

— Notre confrère de l'*Écho de la Brie*, rapporte le fait suivant :

Un commis de culture, employé dans une ferme de Moussy-le-Neuf, Pierre Paroche, âgé de 37 ans, aurait commis, le 9 avril, vers 4 heures du soir, sur le chemin de la Grande-Fontaine, devant une jeune fille de 13 ans, Louise-Adeline Rémy, un outrage public à la pudeur.

Cet individu nie les faits tels qu'ils sont rapportés par la petite Rémy.

### MESNIL-AMELOT

M. Edme Huguet, boulanger du Mesnil-Amelot, vient d'être victime d'un vol important dans les conditions suivantes :

M. Huguet était venu à Paris retirer

dans une banque une somme de 23.000 francs et s'était ensuite rendu au Crédit lyonnais pour payer un reliquat d'actions. M. Huguet venait de poser sur la tablette du guichet 20 billets de 1.000 francs quand quelqu'un par derrière lui frappa sur l'épaule. Il se retourna. Un voleur, à ce moment, saisit la liasse de billets de banque et s'enfuit.

On se mit à sa poursuite et on l'arrêta; mais dans la foule il avait eu le temps de repasser la somme à un complice qui n'a pas été découvert. Le pickpocket arrêté a déclaré se nommer Georges Beyle, âgé de 45 ans, négociant à Londres.

M. Rolly de Balnègre, commissaire de police, a été avisé immédiatement, il n'a rien pu trouver.

— Une vente mobilière aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> Mai prochain, à 1 heure, au domicile de feu Mme Berson. Cette vente aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> Couchot, greffier de la Justice de Paix.

### MONTHYON

Lundi matin, en arrivant pour travailler, les ouvriers au service de M. Félix-Léon Méry, âgé de quarante-sept ans, boulanger à Monthyon, ont trouvé leur patron asphyxié dans la cuisine de son habitation.

L'examen du cadavre a fait constater que l'on se trouvait en présence d'un suicide.

M. Méry avait perdu sa femme il y a environ six mois. Il en avait conçu un tel chagrin qu'il avait résolu de se donner la mort.

### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Audience du 7 Avril 1898

Daverdin Louis, de Montgé, Roulage, 1 fr. d'amende.

Ergo Léon, de Saint-Pathus, Roulage, 2 fr. d'amende.

Herbeau Adonis, de Saint-Pathus, Roulage, 2 fr. d'amende,

Ergo Léon, de Saint-Pathus, coups et blessures, 2 journées de travail.

Dorion Henri, de Saint-Mard, tapage nocturne, 5 fr. d'amende.

Mérault Adrien, de Saint-Mard, tapage nocturne, acquitté.

## LE CHEMIN DE FER

*Lettre ouverte à M. l'Ingénieur en chef  
du département de Seine-et-Marne*

Permettez à un inconnu, qui naguère a combattu dans la presse locale pour la rectification du tracé du chemin de fer de Meaux à Dammartin, de vous remercier de la bonne réponse que vous venez de faire à l'honorable conseiller général M. G. Menier. Vous y reconnaissez vous-même, M. l'Ingénieur, que le tracé primitivement projeté desservait mal les importantes localités de Montgé et Juilly, et vous avez prescrit d'examiner s'il serait possible de rapprocher le tracé de ces deux communes sans abandonner Saint-Soupplets. Je suis heureux de constater que c'est là précisément le tracé mixte que j'avais préconisé dans l'un de mes articles.

Ne redoutez pas M. l'Ingénieur, l'allongement de parcours et le supplément de dépense qu'entraînera ce détour. J'oserai soumettre de nouveau à votre haute compétence, M. l'Ingénieur, ce que j'ai maintes fois écrit à ce sujet, à savoir: que le Capital engagé dans une entreprise du genre de la nôtre serait, quelque minime qu'il fut, de l'argent perdu s'il devait rester improductif, tandis qu'une augmentation de ce même capital serait une bonne opération si elle mettait l'exploitation à même de réaliser des bénéfices.

Or, une enquête sérieuse faite par un important établissement de Juilly, sous la direction d'un ingénieur de la Com-



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice: 12751

CB: MM18

SHAS



01000001110181

pagnie du Nord, atteste pour ce seul établissement un trafic annuel moyen de 24,000 francs. Si l'on ajoute le commerce local et des environs, avec le mouvement des voyageurs du pays, je ne crois pas trop m'avancer en portant le chiffre à 30,000 francs. C'est là un chiffre d'affaires suffisant, je l'espère, pour justifier à vos yeux, M. l'Ingénieur, ce détour que nous n'avons cessé de réclamer.

Il me reste à signaler à votre attention M. l'Ingénieur, le désir légitime que nous avons de voir passer la ligne, non à proximité de Juilly, mais à Juilly même, ou pour le moins à l'entrée nord de Juilly, au quartier dit « la Louvière » par exemple.

Ce faisant, M. l'Ingénieur, vous aurez bien mérité de nos populations, et du même coup acquis des droits indéniables à la respectueuse reconnaissance de votre serviteur.

F. Brazillier.

### Élections législatives

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

Article 1<sup>er</sup>. — Les collèges électoraux des arrondissements ou des circonscriptions électorales sont convoqués pour le 8 mai prochain à l'effet d'élire chacun un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1898.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les dites modifications.

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à huit heures du matin.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas le scrutin sera clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement. Entreront seuls en compte les bulletins des candidats qui se seront conformés aux dispositions de la loi du 17 Juillet 1889 et dont la liste nominative complète sera transmise par le Préfet aux maires des communes composant l'arrondissement ou la circonscription deux jours au moins avant le scrutin.

Art. 4. — Le recensement général des votes de chaque arrondissement et de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département en séance publique. Il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par le Préfet.

Art. 5. — Le 2<sup>e</sup> tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du 1<sup>er</sup> scrutin.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, dont la publication, partout où besoin sera, aura lieu conformément aux dispositions des ordonnances du 27 novembre 1819 et du 16 janvier 1817.

Fait à Paris, le 9 avril 1898.

FÉLIX FAURE.

Pour le Président de la République.  
Le ministre de l'Intérieur.

LOUIS BARTHOU.

On écrit de Dammartin à notre confrère du *Seine-et-Marne* :

Invité par le Comité républicain progressiste du canton à exposer son programme, M. Gaston Menier, conseiller général de Lagny, s'est rendu samedi dernier à Montgé, Villeneuve et Longperrier.

La réunion de Montgé, tenue sous la présidence de M. Mouton, l'honorable et respecté maire de la commune, a obtenu un plein succès.

Les cent vingt électeurs qui se pressaient dans la salle Ferry ont accueilli par de chaleureux applaudissements le candidat du Congrès républicain progressiste, qui a développé les di-

verses questions politiques, économiques et sociales inscrites dans sa profession de foi, avec la plus grande franchise et la plus entière loyauté.

À l'issue de la réunion, un grand nombre d'électeurs ont remercié M. Gaston Menier du puissant concours qu'il a apporté aux projets de chemins de fer de Meaux et de Saint-Mard à Dammartin.

À Villeneuve et à Longperrier, le succès de l'honorable candidat n'a pas été moindre. Il a reçu un excellent accueil des populations paisibles de notre canton qui croient à la franchise de ses paroles.

M. Gaston Menier a quitté Longperrier à six heures.

D'autre part nous apprenons qu'une réunion électorale assez tumultueuse a été tenue mardi dernier à Saint-Souplets, sous la présidence de M. le docteur Demars, candidat à la députation, qui nous dit-on, s'est moins attaché à développer ses thèses politiques, assez vagues, du reste, qu'à déverser des flots de critiques acerbes et d'attaques violentes contre M. Gaston Menier, dont les communes du canton de Dammartin ont eu déjà de nombreuses occasions d'apprécier la bienveillance et la générosité.

Vivement pris à parti par un parent du candidat, le docteur Studer, Président du Comité républicain progressiste du canton de Dammartin, à bravement tenu tête à l'orage, et, secondé par M. André Dupont, secrétaire du même comité, ces messieurs ont rispoté avec véhémence aux inconvenances de l'orateur qu'ils ont quelque peu déconcerté.

Enfin tout s'est terminé par des excuses à nos dévoués compatriotes

qui ont été entourés par la plus grande partie de l'auditoire et félicités chaudement de leur courageuse attitude.

Tout porte à croire qu'à l'avenir, — dans le canton de Dammartin, tout au moins. — M. le docteur Demars y regardera à deux fois avant d'attaquer le sympathique conseiller général de Lagny; dont la popularité s'affirme en raison du généreux empressément qu'il met à nous être utile.

### FAITS DIVERS

#### Les cambrioleurs et le pendu

Une aventure bizarre, qui aurait pu servir de thème à une nouvelle d'Egar Poë, vient d'arriver à des cambrioleurs.

Deux individus s'introduisaient il y a quelques jours dans une maison de la rue Dauphine et gagnaient, sans attirer l'attention, les étages supérieurs.

Au cinquième ils avisèrent une porte sur laquelle se trouvait une clé, ils frappèrent. Personne ne répondit. Ils se décidèrent alors à entrer et, par prudence, fermèrent la porte derrière eux.

Tout à coup, ils sortirent brusquement et dégringolèrent l'escalier, en proie à la terreur la plus folle. Le tapage, qu'ils faisaient fut entendu des locataires et du concierge qui supposèrent avec raison avoir affaire à des malfaiteurs, et ils les arrêtèrent.

Les deux yauriens n'opposèrent d'ailleurs aucune résistance et se laissèrent conduire au bureau de M. Volet, commissaire de police, là, on eut l'explication de leur effroi : dans le logement qu'ils se proposaient de dévaliser ils s'étaient trouvés face à face avec un homme pendu qui grimait horriblement,

Celui-ci, un malheureux employé de commerce, Lucien R..., âgé de 45 ans, s'était suicidé par misère et il avait négligé de fermer sa porte, ne se doutant pas du mauvais tour qu'il jouerait à des malfaiteurs.

Les deux cambrioleurs Emile C..., âgé de 25 ans, et Adolphe I..., âgé de 48 ans, ont été envoyés au Dépôt.

#### Pour quatre sous

Le problème de la vie à bon marché paraît enfin résolu par un philanthrope américain qui vient d'ouvrir à New-York, dans Division-Street, une sorte de boarding house où les pauvres sont hébergés, nourris et chauffés moyennant la faible somme de quatre cents. (0 fr 20)

Au rez-de-chaussée se trouve le restaurant. Propre, bien éclairé par de hautes fenêtres, il est garni de longues tables et de bancs, et sur les murs des chromo-lithographies sous verres égayent la pièce où plus de soixante pensionnaires peuvent prendre ensemble leurs repas.

Le menu se compose, pour le déjeuner, d'un potage avec une tranche de bœuf, café et pain à discrétion, et pour le dîner d'une portion de veau ou de porc avec des haricots, lait et pain comme au déjeuner.

Au premier étage est le dortoir où sont installés des lits en fer. Pendant la mauvaise saison, cette salle est chauffée par deux poêles. L'aménagement en est très simple, mais confortable.

Moyennant un sou de supplément, les pensionnaires ont droit au café le matin avec un petit pain. En fait d'économie il est difficile d'aller plus loin.

#### Un enfant à deux têtes

M<sup>me</sup> Borck, femme d'un sellier d'As-sincourt (Meurthe-et-Moselle), a mis

au monde un enfant à deux têtes du sexe féminin. Ces deux têtes qui sont l'une derrière l'autre sont soudées par le cou et, fait étrange, la tête du côté du dos est dépourvue de bouche et de nez et n'a que des yeux. Ce phénomène, qui est très bien constitué et qui paraît destiné à vivre, a été examiné par les sommités médicales de la région et fera l'objet d'un rapport qui sera envoyé à l'Académie de médecine de Paris.

### NANTEUIL-le-HAUDOUIN

#### suite (\*)

Philippe 1<sup>er</sup> parut fort jeune à la cour du roi Philippe-Auguste, et y acquit, dit l'historien Duchesne, une si brillante réputation que lorsqu'il eut atteint l'âge de porter les armes, le roi lui confia plusieurs missions importantes dont il s'acquitta avec honneur. (1)

L'an 1197, il ratifia, avec les bourgeois de Crépy, les conventions que sa mère avait faites en son nom douze ans au paravant. L'année suivante, il accompagna le roi dans une expédition contre les Anglais et assista au combat livré entre Courcelles et Gisors, où il fut victime de sa bravoure et de son intrépidité. S'étant avancé outre mesure contre les lignes ennemies, il fut fait prisonnier avec Alain de Roucy, Mathieu de Marly, Guillaume de Mello et plusieurs autres seigneurs, qui, comme lui furent chargés de chaînes et envoyés en Angleterre, où ils furent traités très durement (2).

Rendu à la liberté après le paiement de sa rançon, il rapporta ses chaînes à Nanteuil en souvenir de sa captivité et voulut qu'après sa mort, elles fussent placées auprès de son

tombeau, où on les voyait encore au siècle dernier, dans l'église du prieuré, suspendues au mur qui faisait face à son mausolée.

Ce seigneur contribua à la fondation de l'abbaye de Longpré, où Eléonore, comtesse du Valois avait installé des religieux de Fontevault. en 1104, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir quelques difficultés avec les religieux de Nanteuil, au sujet de la terre de la vallée Houdry (3).

Philippe de Nanteuil, qui, dans une charte de 1213, est qualifié de Seigneur de Betz, en partie, était alors un des puissants seigneurs de la contrée : son nom est cité en trois endroits différents dans l'état qui fut présenté au roi avant la bataille de Bouvines, savoir : 1<sup>o</sup> parmi les grands vassaux du royaume ; 2<sup>o</sup> en qualité de chevalier du comte de Vexin ; 3<sup>o</sup> parmi les chevaliers du château-fort de Béthizy, qui tenaient du roi soixante livrées de terres en fief. Dans la suite, il fut pourvu du titre de Chatelain héréditaire de cette forteresse (4).

Le 27 Juillet 1214, il combattait aux côtés du roi à la bataille de Bouvines et se couvrit de gloire dans cette mémorable journée au cours de laquelle il fut fait prisonnier.

Philippe-Auguste, après avoir réuni à la Couronne les comtés du Valois et de Vermandois qui lui étaient échus par la mort de la comtesse Eléonore, survenue en 1214, détermina Philippe de Nanteuil à lui faire la cession de la seigneurie du donjon de Crépy. Selon quelques auteurs, cette cession eut lieu de 1215 à 1218; et selon d'autres, elle se produisit quelques années plus tard. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle était réalisée en 1223.

En 1219, Philippe de Nanteuil fut désigné comme exécuteur testamentaire du Comte de Saint-Paul. Il fut aussi témoin de l'acte de donation par lequel Eléonore de Valois accorda au monastère de Saint-Arnould de Crépy, des droits d'usage dans la forêt de Retz.

(à suivre)

E. L.

(\*) Voir le n<sup>o</sup> 460 de la *Petite Gazette*.  
1. Histoire de la Maison de Châtillon, p. 659.

2. Cortier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 15.

3. Le Chatelain de Béthizy avait sous ses ordres cinq chevaliers qui, d'après le dénombrement présenté au roi en 1214, étaient : Roger de Verberie, Hugues de Béthizy, Philippe de Béthizy, Jean, fils du prévôt et Philippe de Nanteuil.

4. Cortier, *Hist. du Valois*, t. 2, p. 16.

Un de nos confrères raconte ainsi une visite qu'il fit dans un asile d'aliénés. Accompagné du médecin en chef, il avait visité la section des fous ordinaires et parut s'y intéresser.

Arrivé aux gâteaux, un qui allignait des chiffres sur une feuille de papier.

Notre confrère le contemplait avec curiosité.

« — Monsieur, dit le gâteau au bout d'un instant, vous semblez vous intéresser à ce problème... ?

— Oui, monsieur, beaucoup.

— Eh bien que feriez-vous ? Abaisseriez-vous la perpendiculaire ?

— Certainement, sans hésiter.

Le gâteau se leva.

— Vous abaisseriez la perpendiculaire ?

— Oui je l'abaisserais,

Il reçut aussitôt une paire de gifles à décapiter un bœuf.

Le médecin le tira par la manche

— Voulez-vous voir les fous furieux, maintenant ?

— « Non, non, merci ! »



Occasion Exceptionnelle

## BARATTE DANOISE

Système *PILTER*, état de neuf, 80 fr.

— vaut 140 fr. chez *PILTER*. —

S'adresser Ferme de Guincourt.

## Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

Articles de Piété

Pour Premières Communions

ARROISSIENS, CHAPELETS, IMAGERIE.

Impression spéciale de Souvenirs  
Chromolithographie et Photographie

## CARTON BITUME SABLE POUR TOITURES

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 60

*Par rouleau de 12 mètres*

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 50

*par 10 rouleaux*

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 40

*Le Carton Bitumé Sable se fait en trois dimensions différentes; qui sont :*

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| 0 m. 70 de hauteur | } Sur 12 mètres<br>de longueur |
| 0 m. 80 de hauteur |                                |
| 1 mètre de hauteur |                                |

Le CARTON CUIR s'emploie également avec succès comme isolateur contre l'humidité des murs et des endroits salpêtrés. Il remplace avantageusement les enduits hydrofuges. Il rend également d'importants services à l'horticulture, employé sous diverses formes comme paravent, pour garantir les vignes, les arbres fruitiers, les primeurs et les fleurs.

## Cartes cyclistes des Environs de Paris

*éditées par la Maison TARDIE*

5 0/0 remise au compt. s' les prix marqué

Dépôt des encres :

Noires et de couleurs des marques :

**Mathieu-Plessis**

Ville de Paris

Antoine — Maurin, etc.

5, 10, 15, 20, 25 centimes le flacon.

Chantier-Docks de la Gare de

DAMMARTIN-JUILLY

## L. DESCHAMPS

*en face la gare à Saint-Mard*

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100<sup>ks</sup>

Grosse Gailleterie française 1/2 gras

sans fumée 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras

sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros

morceaux sans aucune fine). . . . . 3.80

Gailetin de même qualité . . . . . 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1<sup>re</sup> qualité. 3.70

Boulets ovoïdes p<sup>r</sup> chassage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). . . . . 2.80

Coke de gaz n<sup>o</sup> 0 . . . . . l'hectolitre . 1.60

Charbon industriel et Briquettes,

depuis 24 fr. 50 les 1000 kilos en gare.

## CADEAU-PRIME

Tout achat de 1000 kil. au chantier donne droit à un joli dessous-de-plat à pied en métal, emboîlé, vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).

Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.10

Bêches, Louchets, 1<sup>re</sup> qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80

1<sup>m</sup>65 1<sup>m</sup>80 2<sup>m</sup>10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.00 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée . . . . 1.60

Seaux d'écurie, — — . . . . . 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses.

Tuyaux, Gueules-de-loup.

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2<sup>e</sup> choix, la p. 2.10

## Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E Lemarié à Dammartin